



Compte rendu du groupe de travail sur la pénibilité pour la fonction Equipement du 28 janvier 2008



La délégation CGT a demandé une nouvelle fois :

- ⇒ La prise en compte des questions de pénibilité et contraintes de l'organisation du travail, liées à la continuité du Service Public, au travers de mesures immédiates.
- ⇒ Avoir des dispositions conduisant à des départs anticipés et d'amélioration de salaires comptant pour le calcul de la retraite.

Tout ceci, tout au long de la carrière.

La Direction de l'Infrastructure pour ce groupe de travail, a remis aux organisations syndicales un tableau reprenant les emplois repères, avec un système de cotation qui lui appartient.

Ce système gradue la pénibilité selon les métiers.

Un seuil de cotation a été fixé à 800 pour donner lieu à des bonifications pour le CPA et le compte épargne temps.

Ce système de cotation a été élaboré par des experts métiers de la Direction de l'Infrastructure, des médecins du travail et certains Directeurs d'Etablissements.

La Direction de l'Infrastructure annonce qu'elle transmettra aux organisations syndicales la liste des emplois qu'elle a choisie, qui donneront lieu à des bonifications pour le CPA, le temps partiel et le compte épargne temps.

La délégation CGT a dénoncé ce système qui ne tient pas compte du vécu au quotidien des cheminots et en exclut certains.

Les cheminots des EIV n'étaient d'ailleurs pas repris. L'aspect charge mentale est sous-évalué.

Concernant l'aménagement de seconde partie de carrière, la Direction de l'Infrastructure annonce qu'elle compte renforcer les tâches de surveillance.

La délégation CGT, rejointe par l'ensemble des organisations syndicales, s'est refusée à débattre de l'allongement de nos carrières.

Elle a rappelé que ces aménagements ne doivent pas être prioritaires sur les aménagements de postes existants, notamment ceux après accidents du travail.

Nous avons aussi rappelé que les tâches de surveillance concernaient l'aspect sécurité avec des qualifications requises.

Concernant l'amélioration des conditions de travail, la Direction de l'Infrastructure annonce des cycles de concertation sur :

- les SPRC et les conditions de mobilité,
- l'évolution des métiers.

La délégation CGT a demandé de véritables négociations pour améliorer les conditions de vie et de travail sur :

- ✓ le travail de nuit,
- ✓ les amplitudes,
- ✓ les hébergements,
- ✓ les trajets...

En conclusion, la délégation CGT a rappelé que le corps médical et les scientifiques précisent que la pénibilité entraîne une usure prématurée et irréversible de la santé et il en découle une diminution de l'espérance de vie.

Cela se confirme dans les éléments vérifiables de la Caisse de Prévoyance, que la Direction refuse de donner.

Le vote CGT aux élections du Conseil d'Administration du 05 février 2008, pèsera dans la suite et le contenu des négociations.